

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD543

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Neuder, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Juvin, Mme Anthoine, M. Boucard et M. Descoeur

ARTICLE 11

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« quatre-vingts »

les mots :

« cent soixante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à doubler la capacité des parkings concernés par cette mesure.

Le secteur de la grande distribution a déjà alerté sur le coût d'investissement que représente l'obligation de s'équiper en ombrières (9 milliards d'euros). Or, ces installations ne sont rentables que sur de grandes surfaces. Il est donc proposer de porter la capacité concernée à 160 places au lieu de 80.